

Séance ordinaire du 04 avril 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°04042024D09

Objet : Finances – approbation du compte administratif 2023

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 22 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de votants : 9

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 avril, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan		X		MERLE Alexandre
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Nadine TRUCHE

VU le budget principal ;

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs : Le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet de la précédente délibération.

	Dépenses	Recettes	Résultat section
Résultat Fonctionnement	1 166 211.16 €	1 537 156.48 €	<i>Fonctionnement</i>
Report fonctionnement		728 128.41 €	<i>Solde 1 099 073.73 €</i>
Résultat Investissement	433 947.99 €	2 016 046.66 €	<i>Investissement</i>
Report investissement	176 820.41 €		<i>Solde 1 405 278.26 €</i>

Après en avoir délibéré, madame le Maire s'étant retirée de la salle, M. Jean Marc JOURDAN, 1^{er} adjoint, fait procéder au vote. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 04 avril 2024.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 08 avril 2024.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 8 avril 2024.

Le Maire,

Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le secrétaire de séance,

Nadine TRUCHE

